

Direction Opérationnelle des télécommunications de Bouira.

Sous-direction Technique Opérationnelle.

Département Réseaux d'Accès.

Réf : AT/DOT/SDTO/DRA/209/07/2022.

Bouira le : 27/07/2022.



A Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETB TCE AIT MEZIANE AGHILES

Objet : Mise en demeure.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite à votre abandon de chantier, non respect de vos engagements contractuels, notamment vos responsabilités contractuels, le journal de chantier, selon le contrat N° 09/2021 du 16/10/2021 relatif au Travaux de maintenance et de développement de la canalisation FTTX LOT N° 02: 60 logts Z'MALA AIN BESSAM sous l'ODS N° 81/2021 du 10/11/2021.

A cet effet, je vous demande de reprendre les travaux abandonnés, et ce dans un délai n'excédant pas les quarante huit heures (48h), faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (pénalité de retard/résiliation de contrat).

Algérie Télécome - SPA
Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Bouira
Signé: Abdelhalim BOUACHRI

Direction Opérationnelle des télécommunications de Bouira.

Sous-direction Technique Opérationnelle.

Département Réseaux d'Accès.

Réf: AT/DOT/SDTO/DRA/210/07/2022.

Bouira le : 27/07/2022.



A Monsieur le Gérant de l'entreprise

ETB TCE AIT MEZIANE AGHILES

Objet: Mise en demeure.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite à votre abandon de chantier, non respect de vos engagements contractuels, notamment vos responsabilités contractuelles, le journal de chantier, selon le contrat N° 02/2021 du 20/09/2021 relatif aux Travaux de développement du réseau optique (partie passive ODN) lot N° 01 Pole urbain 03 Bouira sous l'ODS N° 62/2021 du 03/10/2021.

A cet effet, je vous demande de reprendre les travaux abandonnés, et ce dans un délai n'excédant pas les quarante huit heures (48h), faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (pénalité de retard/résiliation de contrat).

Algérie Télécoms EPE/SPA
Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Bouira
Signé: Abdelhalim BOUACHRI

Direction Opérationnelle des télécommunications de Bouira.

Sous-direction Technique Opérationnelle.

Département Réseaux d'Accès.

Réf: AT/DOT/SDTO/DRA/211/07/2022.

Bouira le : 27/07/2022.



A Monsieur le Gérant de l'entreprise

ETB TCE AIT MEZIANE AGHILES

Objet : Mise en demeure.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite à votre abandon de chantier, non respect de vos engagements contractuels, notamment vos responsabilités contractuels, le journal de chantier, selon le contrat N° 02/2021 du 20/09/2021 relatif au Travaux de développement du réseau optique (partie passive ODN) lot N° 02 lotissement 338 lots Bouira sous l'ODS N° 61/2021 du 03/10/2021.

A cet effet, je vous demande de reprendre les travaux abandonnés, et ce dans un délai n'excédant pas les quarante huit heures (48h), faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (pénalité de retard/résiliation de contrat).

Algérie Télécome - SPA
Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Bouira
Signé: Abdelhalim BOUACHRI



ALGÉRIE TÉLÉCOMS EPE/SPA au capital de 115 000 000 000 DA

Siege: Rn N°5–Cinq Maisons–Mohammadia Alger

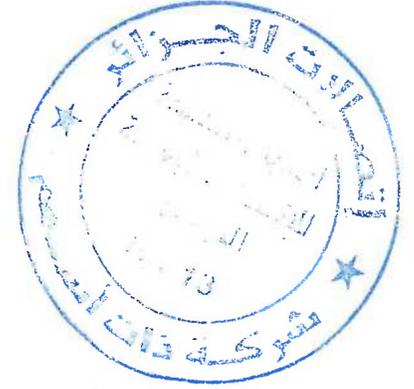
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Bouira

Sous-direction Technique Opérationnelle.

Département Réseaux d'Accès.

Réf : AT/DOT/SDTO/DRA/227/08/2022.

Bouira le : 10/08/2022.



A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

ETB TCE AIT MEZINE AGHILES.

Objet : 02^{ème} et dernière Mise en demeure.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite à votre abandon de chantier, non respect de vos engagements contractuels, notamment vos responsabilités contractuels, le journal de chantier, selon le contrat N°02/2021 du 20/09/2021 relatif au Travaux de Développement du Réseau Optique (partie passive ODN) Lot N°01 Pole Urbain 03 Bouira », sous l'ODS N°62/SDTO/2021 du 03/10/2021.

A cet effet, je vous demande de reprendre les travaux abandonnés, et ce dans un délai n'excédant pas les quarante huit heures (48), faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (pénalité de retard/résiliation de contrat).

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications

Algérie Télécome - SPA
Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Bouira
Signé: Abdelhalim BOUACHRI